

Le Progrès,

ORGANE DES POPULATIONS FRANCO-CANADIENNES DE L'OTTAWA.

Ie. Année.

OTTAWA, HAUT-CANADA, MERCREDI, 30 OCTOBRE, 1858.

Numero 21.

LE PROGRES. 1858.

CE Journal qui ne compte guère que quatre mois d'existence a déjà une circulation très étendue, dans le Haut-Canada, dans le Bas-Canada et dans les Etats-Unis. Fondé dans un but tout patriotique, il est devenu un organe déjà important pour la religion comme pour la nationalité. Le Progrès est le seul et le premier journal français publié dans le Haut-Canada. Les habitants d'origine française sont nombreux dans cette partie de la province. Enfants du sol ils ont tous de chers intérêts à faire valoir et à soutenir, c'est pourquoi le fondateur de ce journal n'a pas hésité à se jeter dans une entreprise que tout bon Canadien et Catholique doit encourager. Les obstacles que rencontre au début toute œuvre de cette nature sont surmontés : l'existence du Progrès est maintenant assurée. Une compagnie de douze Canadiens-Français s'est formée pour venir en aide à la publication de cette feuille. Ces messieurs sont les seuls propriétaires du Progrès. L'administration des affaires est confiée à une personne d'un zèle et d'une capacité reconnus. La rédaction est toujours entre les mains du fondateur, et l'accord unanime des membres de la presse française du pays à reconnaître le mérite de ce département du Progrès, assure, plus que jamais, un concours de circonstances et de moyens propres à en faire un journal utile et presque indispensable dans cette partie du Canada. Inutile de répéter ici le programme que ce journal suivra. Que l'on sache qu'avant tout il est Canadien et Catholique de cœur et d'esprit : indépendant en politique : défenseur infatigable de nos droits, et des institutions qui de droit appartiennent aux descendants des premiers civilisateurs de la Nouvelle-France. Le Progrès sera toujours un messager fidèle au-dessus des partialités et des trivialités des journaux de partis : lorsqu'il arrivera au sein de la famille ce sera pour y annoncer la bonne nouvelle, pour y parler d'union, d'harmonie et de paix. En un mot, tous nos humbles efforts tendront sans cesse à en faire une bonne Gazette, d'information générale et de lecture choisie pour la famille.

Il tient beaucoup à nos amis et à tous nos compatriotes en général de nous faire réussir en s'y abonnant immédiatement et en annonçant dans nos colonnes.

Qu'on nous adresse pour en examiner un numéro, nous l'expédierons gratis et nous sommes certains que personne ne nous refusera l'encouragement que nous sollicitons respectueusement.

Le Progrès est imprimé sur beau papier et adressé à chaque souscripteur sous enveloppe aux conditions suivantes :

Pour six mois.....Une Piastre.
Pour un an.....Deux Piastres.

On doit payer six mois d'avance.

Les Maîtres de Poste qui nous procureront 5 abonnés recevront le journal gratis.

Les Instituteurs recevront une déduction de moitié.

Les lettres doivent être adressées par la poste au "Gérant du Progrès," franc-de-port.

Ottawa, 8 Septembre, 1858.

L'Irlande se proposant de recourir à l'intervention de Napoléon.

Dans une assemblée générale de la ligue, dite ligue des tenanciers irlandais, qui compte parmi ses membres un grand nombre de personnages des plus distingués de l'Irlande, le président a prononcé un discours qui peint au vif la situation et qui montre les sentiments qu'excite dans le cœur des catholiques de ce pays l'oppression sous laquelle ils gémissent. Voici, en substance ce discours, qui montre à la fois combien la France peut grandir par la protection franche et ouverte des intérêts catholiques et

combien le protestantisme nuit à l'Angleterre :

"Les lois qui régissent les rapports entre les propriétaires et les tenanciers, en Irlande, a dit M. Fitzgerald, sont partiales, iniques et funestes aux meilleurs intérêts du pays. Ces lois sont l'œuvre d'une oligarchie égoïste et cruelle ; elles conduisent à l'expatriation, à un complet anéantissement de la population, et elles ont causé la plus effrayante émigration dont il soit parlé dans les annales de l'humanité. Cette émigration a tellement affaibli l'empire, que les armées ne peuvent plus se recruter, et que les files britanniques, faute de défenseurs, sont à la merci de l'empereur des Français. Les landlords sont à la fois juges et parties, et ce serait une question à proposer à l'université de Dublin, que de savoir s'il ne serait pas légitime de résister à une loi qui permet, par exemple, à un protestant d'acheter à un catholique pour cinq livres, un cheval qui en vaut quarante... Comme nous n'avons guère d'espoir de voir finir bientôt une telle iniquité en n'en appelant qu'au Parlement, j'ai pensé que nous pouvions faire une démarche bien permise à un peuple opprimé, qui ne doit négliger aucun moyen de sortir de l'oppression. Nous avons déjà fait appel à de très hauts pouvoirs en dehors et dans ce pays même. Il y a une puissance à laquelle nous n'avons point encore fait appel, et qui a certainement le pouvoir, si elle le veut, de faire rendre justice au peuple d'Irlande. La France a toujours été l'amie de l'Irlande. Ses enfants ont combattu avec les Irlandais sur les bords de la Boyne. Notre jeunesse a envoyé des milliers de ses membres dans les collèges de la France pour y être élevés au saint ministère dans les sombres jours de la persécution et des lois pénales. Les Français sont catholiques comme nous : comment se fait-il donc que la pensée ne soit pas venue aux amis des tenanciers d'adresser une pétition à l'empereur des Français, comme l'allié naturel des Celtes catholiques de l'Irlande, afin qu'il voulût bien employer ses bons offices et sa puissante médiation auprès de notre gracieuse Reine et de lord Malmebury ? Aucun peuple, depuis le commencement du monde n'a été aussi cruellement, aussi monstrueusement traité que ces fidèles enfants de l'Irlande, qui ont vu disparaître deux millions d'entre eux par la mort et par l'expatriation. Guillaume III s'est bien interposé en faveur des Vaudois. Les puissances chrétiennes se sont souvent interposées en faveur des chrétiens opprimés en Turquie ou en Syrie. Pourquoi ne pas faire appel au Prince dont l'influence sur notre gouvernement est toute puissante, et serait en fait irrésistible, s'il voulait obtenir justice pour les populations celtiques et catholiques de l'Irlande ? Napoléon s'est déjà interposé en faveur des chrétiens de la Palestine, des Monténégrins et des chrétiens de Djeddab. Croit-on qu'il refuserait d'user de l'influence persuasive que la Providence lui a départie, lorsqu'il s'agit de notre malheureux pays, et lorsqu'il pourrait ainsi s'attirer les bénédictions et les prières de millions d'Irlandais et leurs sympathies pour toutes celles de ses entreprises dont le but est la gloire de la France catholique comme nous et de la même race que nous, l'humiliation des oppresseurs et des tyrans et le bien de l'humanité ?"

Ces paroles sont remarquables : autant elles font honneur à la France, vers laquelle tous les opprimés tournent leurs regards, autant elles sont humiliantes pour l'Angleterre, pour cette nation qui se prétend à la tête de la civilisation, qui se donne comme la protectrice et la vengeresse de tous les droits, et contre laquelle on implore la France, comme si l'Angleterre était une autre Turquie.

Lettre à un jeune homme sur la Vie charnelle.

PAR LE PÈRE LACORDAIRE.

Suite.

Mon cher Emmanuel,
"L'Écriture est la vie de Jésus-Christ

dans le passé, elle est immortelle comme lui ; elle est la parole même de Dieu, parce que, si les hommes y ont mis la main pour l'écrire, c'a été sous l'inspiration directe de l'Esprit Saint et sous le sceau d'une élection qui les avait fait prophètes. Aucune plume depuis n'a reçu ce don merveilleux de tracer la parole de Dieu, ni les pères, ni les conciles, ni les pontifes romains. Assistés d'en haut en une mesure diverse, assistés même jusqu'à l'infailibilité doctrinale, ils n'ont fait qu'interpréter l'antique voix des Écritures ou des traditions, et le livre de la divine parole, clos pour jamais, tout en restant ouvert, n'a obtenu d'eux que la gloire de sa vraie clarté.

"Cependant ce n'est point par les écritures que Jésus-Christ est le plus proche de nous. Il nous y est présent dans les prophéties qui l'ont annoncé et dans les actes qu'il a accomplis sur la terre ; mais ces prophéties sont du domaine de l'antiquité, ces actes appartiennent à l'histoire, toute vive que soit cette antiquité. L'une et l'autre nous apparaissent dans le lointain des âges par la vertu du monument qui leur donne de subsister devant nous. S'il ne nous restait que cela de Jésus-Christ, il serait encore le plus grand souvenir du monde, il n'en serait pas l'âme et le salut. On dirait de lui qu'il fut un grand homme comme un Dieu, qu'il vécut et mourut en Dieu ; mais, son œuvre s'arrêtant à sa personne, on admirait sans la comprendre une si extraordinaire apparition, et la foi, ne découvrant rien au delà pour effet d'une telle cause, se repliait sur elle-même dans la stérilité d'un muet étonnement. Il n'y a si faible créature qui ne laisse ici-bas une trace de son passage. On a vu des conquérants fonder des empires, des philosophes créer une école ; Jésus-Christ seul, parce qu'il était Dieu, se serait-il évanoui tout entier incapable ou insouciant de justifier sa venue par l'immortalité de ses résultats ? Il n'en est pas ainsi, mon cher Emmanuel, vous le savez, et Jésus-Christ prêt à quitter ses disciples pour retourner vers son Père, leur adressait comme adieu cette suprême parole : *Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre. Allez donc et enseignez toutes les nations les baptisant au nom du Père du Fils et du Saint-Esprit, leur apprenant à garder mes commandements, et voilà, que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.*

Cette parole s'est accomplie comme elle avait été dite. Jésus-Christ n'a pas cessé d'exercer ici-bas une souveraine puissance ; ses apôtres ont converti l'empire romain au culte de sa personne et de ses lois, ils ont subjugué les barbares envoyés contre Rome pour la détruire, et fait de leurs hordes victorieuses une civilisation qui dure encore et qui s'étend chaque jour avec l'Évangile dont elle est l'œuvre et l'instrument. Ils ont fait plus. Au foyer de cette civilisation composée de peuples divers trop souvent ennemis, ils ont fondé la paix d'une société unique et universelle. dépositaire reconnue du Christ, de ses commandements, de sa grâce, de ses vertus, de ses droits et de son pouvoir, et qui, désarmée de tout, excepté de lui, tient sous le sceptre d'un seul homme, vicaire du seul maître, toute conscience qui craint et toute intelligence qui sait. C'est là sans distinction de race ni de patrie, que règne Jésus-Christ et qu'il accomplit sa parole donnée, d'être avec les siens jusqu'à la consommation des âges. C'est là qu'on l'écoute dans une hiérarchie qui le représente et dont il est l'invisible sommet ; là qu'on le voit dans une puissance qui use toutes les autres, et qui n'a d'explication que le glaive caché de sa main ; là qu'on le touche dans une sainteté que le cœur de l'homme est incapable de produire tout seul ; là qu'on le respire comme un parfum qui s'élève de l'âme aux sens et les console d'avoir perdu tout le reste au service d'une si vive joie ; là qu'on le goûte comme une nourriture immatérielle, mais qui se manifeste au plus profond de l'être par le crépuscule d'une vie qui n'est pas encore la nôtre. C'est là enfin que vivent les Écritures elles-mêmes avec leurs patriarches, leurs prophètes, leur martyrs,

tous leurs siècles et toutes leurs clartés, non plus simples monuments d'une antique histoire, mais parole de Dieu, assistée du même esprit qui la dicta, et ayant, en des livres qui ne se taisent jamais un organe infailible de sa divinité.

L'église car c'est elle que je viens de définir, est la société des âmes par l'amour de Dieu. Quiconque aime Dieu en est le membre vivant, sous quelque ciel qu'il habite. *Deux amours ont fait deux cités,* dit St. Augustin : l'amour de ce monde a fait la cité des hommes, l'amour de Dieu a fait la cité de Dieu. Et ce dernier amour, c'est Jésus-Christ qui en est le père ; c'est lui qui, à l'origine de choses, immolé d'avance pour nous, a ému dans son supplice notre sang trop froid et trop coupable pour se porter naturellement vers Dieu. Mû par l'amour, il a créé l'amour qui meurt ; et la société des âmes s'est fondée par lui dans cet invulnérable ciment. Toutes, il est vrai, ne connaissent pas la source du feu qui les consume. Il en est qui ne peuvent pas nommer Jésus-Christ parce que Jésus-Christ ne leur fut jamais nommé. Victimes obscures de la croix qui les sauve, elles n'ont point été conduites par leur naissance au pied du Calvaire ; elles n'y ont pas vu l'Homme-Dieu dans l'agonie qu'il souffrait pour leur salut. Mais une goutte de ce sang les a cherchées à travers d'invisibles sillons, et mêlée à leur comme un arôme de l'éternelle vie, elles ont répondu par un gémissement tacite au sourd appel de la charité."

FIN.

Us juge conséquant. — Nous trouvons dans l'un de nos échanges la petite historiette suivante :

"Un individu accusé d'avoir volé de l'argent, comparait pour ce fait devant le juge. Après que le greffier eut fait lecture de l'acte d'accusation, il demanda au prisonnier :

— Coupable ou non coupable ?

"Le prisonnier : — Coupable mais ivre.

"Le juge, qui sommeillait à demi sur son fauteuil, s'écria en ce moment :

— "Que plaide-t-il ?

"Le greffier : — Votre Honneur, cet homme se reconnaît coupable ; mais prétend qu'il était ivre au moment du délit.

"Le juge : — De quoi cet homme est-il accusé ?

"Le greffier : — D'avoir volé, au Columbus Hôtel, une somme importante.

"Le juge : — Ah ! il a fait cela, et il plaide... ?

"Le greffier, toujours avec le même calme imperturbable : — Le prisonnier plaide coupable, mais ivre.

Le juge, se redressa alors dans toute sa grandeur se tourna vers l'accusé et lui dit : — Coupable mais ivre ! C'est une réponse très extraordinaire, jeune homme ; êtes-vous bien sûr que vous étiez ivre au moment du délit ?

"L'accusé : — Oh, oui, Votre Honneur, on ne peut plus sûr.

"Le juge : — Où vous êtes-vous enivré ?

"L'accusé : — Chez Starrett, au Columbus Hôtel.

"Le juge : — Et vous n'avez rien pris ailleurs ?

"L'accusé : — Non, Votre Honneur.

"Le juge : — Ainsi, c'est après avoir été enivré par l'eau-de-vie de Starrett, que vous lui avez volé son argent ?

"L'accusé : — Oui, Votre Honneur.

"Le juge se rassied et s'adressa en ces termes à l'avocat de district :

"Monsieur l'avocat, faites-moi le plaisir de proposer un abandon de la poursuite. L'eau-de-vie de Starrett est une diabolique qui porte l'homme à toutes sortes de mauvais coups. J'en sais quelque chose ; l'autre jour, ayant de cette eau-de-vie, j'ai volé cinq ouillers en argent, dans la salle à manger du Columbus Hôtel. Sheriff, libérez le prisonnier. La séance est levée."

Voilà ce qui s'appelle être conséquant avec soi-même !